

Nevers le, 22 décembre 2025

LE PRÉSIDENT

Monsieur Édouard GEFFRAY
Ministre de l'Éducation et de la Jeunesse
Ministère de l'Éducation Nationale,
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche,
110 rue de Grenelle
75 007 Paris

Monsieur le Ministre,

C'est avec la plus grande attention que j'ai pris connaissance de vos déclarations du 19 décembre dernier, formulées à l'occasion de votre déplacement dans l'académie de Dijon, concernant l'évolution de la carte des BTS, et plus particulièrement la situation du lycée Maurice Genevoix de Decize et de son *BTS Gestion de la PME*.

Vous avez indiqué que ces orientations trouvaient leur justification dans une « démographie en chute libre ». Je souhaite, avec respect mais avec clarté, exprimer mon désaccord avec cette analyse lorsqu'elle conduit à des décisions engageant durablement l'offre de formation et l'avenir des jeunes dans les territoires ruraux.

Les dynamiques démographiques et résidentielles actuelles ne peuvent être appréhendées à partir de projections générales seules. Les travaux récents de recherche conduits à l'échelle nationale montrent que les évolutions à l'œuvre sont plus contrastées et plus territorialisées qu'il n'y paraît. L'étude, demandée par l'ANCT *Exode urbain : un mythe, des réalités*, fondée notamment sur les données de réexpédition de courrier et sur l'analyse des projets de déménagement, met en évidence l'existence de flux réels et durables vers de nombreux territoires ruraux et de petites villes, portés par des projets de vie et d'ancrage.

Ces enseignements invitent donc à la prudence dans l'interprétation des données démographiques. Ils rappellent que la ruralité n'est pas un espace figé, mais un espace en transformation, capable d'accueillir, d'innover et de se projeter. La Nièvre s'inscrit pleinement dans ces dynamiques, avec une attractivité résidentielle progressive et des parcours d'installation qui se construisent dans le temps.

Dans ce contexte, fonder la fermeture ou la fragilisation de formations structurantes sur des hypothèses démographiques générales pose question. Une telle approche risque de produire l'effet inverse de celui recherché : en réduisant l'offre de formation, on fragilise précisément les leviers qui permettent aux territoires d'attirer et de retenir des familles, des jeunes actifs et des entreprises.

La fermeture d'un BTS ou la réduction de ses horaires ne constitue jamais une simple mesure technique. Elle engage des trajectoires individuelles, des parcours de formation, des projets professionnels, mais aussi l'équilibre d'un écosystème local associant établissements scolaires, collectivités et tissu économique. Lorsque ces décisions reposent principalement sur des seuils d'effectifs, elles donnent le sentiment d'une approche trop exclusivement quantitative d'un enjeu profondément éducatif et territorial.

C'est pourquoi je tiens à réaffirmer clairement l'opposition du Département de la Nièvre aux annonces portées par votre administration, via la rectrice de l'Académie de Dijon. Elles sont perçues localement comme un affaiblissement de l'enseignement supérieur de proximité, là où nous aurions besoin, au contraire, d'une ambition renforcée et adaptée aux spécificités rurales.

Quel message adressons-nous alors aux jeunes de la Nièvre, à leurs familles et aux équipes éducatives, si l'accès à l'enseignement supérieur devient conditionné au lieu de résidence ? L'égalité d'accès à la formation ne peut être une variable d'ajustement. Elle constitue un principe fondamental de notre pacte républicain et un levier essentiel de cohésion territoriale.

La Nièvre a fait le choix d'investir dans sa jeunesse et dans l'ancrage territorial. Plus de 2 000 jeunes ont été rencontrés ces derniers mois pour construire avec eux des perspectives d'avenir ici. Ce travail collectif mérite d'être reconnu et accompagné.

Aussi, monsieur le Ministre, je sollicite de votre part le réexamen de ces décisions dans le cadre d'un dialogue approfondi, associant l'État, les collectivités, les équipes éducatives et les acteurs économiques, afin de bâtir une offre de formation à la hauteur des enjeux des territoires ruraux.

L'École de la République doit demeurer présente, exigeante et ambitieuse partout. C'est à cette condition qu'elle continuera de garantir l'égalité des chances et la confiance dans l'action publique.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Fabien BAZIN

Président du Conseil départemental de la Nièvre